



END THE AGE OF PLASTIC

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LE TRAITÉ MONDIAL SUR LES PLASTIQUES ET LE CIN-4

LE TRAITÉ MONDIAL SUR LES PLASTIQUES DOIT RÉDUIRE LA PRODUCTION DE PLASTIQUE ET METTRE FIN AU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE.



Greenpeace, en collaboration avec ses alliés du mouvement *Break Free from Plastic*, œuvre en faveur d'un **traité mondial sur les plastiques** solide et juridiquement contraignant aux Nations Unies. Selon les cibles établies par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) dans le cadre de la résolution [Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant](#), le traité devrait être négocié avant la fin 2024 – ce qui représente une opportunité unique pour les personnes et la planète de se libérer enfin du plastique.

La prochaine réunion du Comité intergouvernemental de négociation (CIN-4), qui se tiendra du 23 au 29 avril 2024 à Ottawa (Canada), sera la quatrième des cinq séances de négociation prévues d'ici la fin de l'année. La tenue de la CIN-4 marquera également le début du mandat de l'ambassadeur Luis Vayas Valdivieso, de l'Équateur, qui assumera le rôle de président pour le reste du processus de négociation.

Citation de **Graham Forbes, chef de la délégation de Greenpeace aux négociations pour un traité mondial sur les plastiques, et responsable mondial de la campagne Plastiques chez Greenpeace États-Unis** :

« Il s'agit de la quatrième réunion sur les cinq prévues, et le temps presse. Nous ne pouvons pas permettre à l'industrie des combustibles fossiles de déterminer comment le monde doit résoudre un problème dont elle est responsable. Le traité mondial sur les plastiques doit réduire la production totale de plastique d'au moins 75 % d'ici 2040 afin de limiter le réchauffement

climatique à 1,5 °C et de protéger notre santé, nos droits et nos communautés. Il s'agit d'une occasion unique de résoudre la crise des plastiques – ne la gâchons pas. »

Un traité mondial sur les plastiques fort, efficace et ambitieux doit :

1. Mettre fin à la pollution plastique – de la production à l'élimination – pour protéger l'environnement et la santé humaine

La pollution plastique inonde notre planète, détruit la biodiversité et aggrave la crise climatique tout au long du cycle de vie du plastique, de l'extraction à la mise au rebut en passant par la production, l'emballage, la distribution et l'incinération. Il faut mettre un terme définitif à ce cycle mortel engendré par la production et l'utilisation effrénées du plastique.

2. Fixer un objectif juridiquement contraignant de réduction de la production de plastique d'au moins 75 % d'ici 2040

Les meilleures modélisations disponibles^{1,2} suggèrent que, pour s'aligner sur une trajectoire permettant de limiter le réchauffement à 1,5 °C, il faut parvenir à réduire la production de plastique de 46 % à 70 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 2019. Cependant, nous pensons que ces modèles sont conservateurs. Ils ne concernent que l'impact du plastique sur le climat, mais celui-ci est souvent sous-représenté car les émissions tout au long du cycle de vie du plastique [ne sont pas prises en compte dans leur intégralité](#). Ils n'incluent pas les effets du plastique sur la biodiversité et la santé humaine, et c'est pourquoi nous devons atteindre une réduction plus ambitieuse (« au moins 75 % ») à une date plus rapprochée (2040).

La production de plastique perpétue notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles et [alimente les changements climatiques](#) et la perte de biodiversité, tout en nuisant aux communautés et aux travailleur·ses qui vivent à proximité des sites de production et des décharges. Si l'industrie parvient à ses fins, la production de plastique pourrait [doubler au cours des 10 à 15* prochaines années et tripler d'ici 2050](#). Le traité doit réduire la production de plastique d'au moins 75 % d'ici 2040 par rapport aux niveaux de 2019, puis diminuer progressivement la production et l'utilisation de plastique et assurer une transition équitable visant l'abandon de toute production de matières vierges.

1. Mettre fin aux plastiques à usage unique, en commençant par les articles les plus polluants tels que les sachets en plastique

Tous les plastiques posent problème lorsqu'ils sont considérés dans le cadre d'une approche fondée sur le cycle de vie complet. Les impacts environnementaux, sanitaires et sociaux résultant de l'extraction (c.-à-d. de sources fossiles), de la production, de l'utilisation, de la gestion des

¹ Une recherche menée par [Pacific Environment](#) suggère qu'il faut parvenir à une réduction de la production d'au moins 75 % par rapport aux niveaux MSQ pour s'aligner sur une trajectoire permettant de limiter le réchauffement à 1,5 °C

² [Eunomia](#) suggère qu'une réduction de 75 % de la consommation de plastique par personne d'ici 2050 est nécessaire

déchets et de l'élimination du plastique sont autant d'arguments en faveur d'une réduction maximale de son utilisation, surtout lorsqu'il existe des alternatives plus sûres, plus durables et plus circulaires. Face à l'utilisation généralisée actuelle du plastique, il est impératif de commencer par éliminer les produits en plastique qui posent problème.

Le traité mondial sur les plastiques doit prendre en compte à la fois les matières plastiques et les produits en plastique, et ce, afin de permettre une élimination plus large et plus efficace des matières plastiques spécifiques qui sont particulièrement susceptibles de polluer ou de nuire à la santé humaine. Dans la mesure du possible, le traité devrait réglementer les produits et matériaux plastiques par groupe afin d'éviter la production et les substitutions regrettables.

2. Assurer une transition juste et inclusive vers une économie zéro déchet, à faible émission de carbone et axée sur la réutilisation

Le traité doit favoriser une transition juste vers des moyens de subsistance viables tout au long de la chaîne d'approvisionnement du plastique et autonomiser les travailleur·ses, en privilégiant les personnes qui ramassent les déchets et les autres communautés touchées. Il doit soutenir les modèles économiques de réutilisation et de recharge, prioriser les intérêts des peuples autochtones et faire progresser les connaissances traditionnelles.

3. Être profondément ancré dans une approche fondée sur les droits de la personne qui réduit les inégalités, priorise la santé humaine et place la justice au cœur de sa création et de sa mise en œuvre

De la production à la mise au rebut, la pollution plastique a un impact négatif sur notre santé et nos droits. Elle amplifie l'injustice sociale et la dégradation de l'environnement, et aggrave les inégalités engendrées par la crise climatique. Les négociations doivent, tout au long du processus de négociation et de mise en œuvre, permettre une représentation juste et équitable des peuples autochtones et des communautés touchées de manière disproportionnée par la crise de la pollution plastique. Le traité doit reposer sur des bases solides en matière de justice et de droits de la personne afin de limiter tout préjudice supplémentaire.

Que s'est-il passé lors de l'INC-3?

La troisième réunion du Comité intergouvernemental de négociation, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) en novembre 2023, s'est soldée par un sentiment de frustration. En effet, des pays peu ambitieux ont fait dérailler les négociations, et les États membres ont quitté Nairobi sans avoir reçu le mandat de produire un premier projet de traité. Nous sommes loin de là où nous devrions être. Quelques développements notables sont présentés ci-dessous :

- En fin de compte, les pays bloqueurs ont pu fixer les termes des négociations dès le début en refusant d'accepter l'avant-projet zéro comme base aux négociations sur le texte du traité;
 - Pour cette raison, nous ne passerons pas à un premier projet de traité lors de la CIN-4, mais nous travaillerons avec un avant-projet zéro révisé entre la CIN-3 et la CIN-4. Cela signifie qu'il s'agit d'une version plus étoffée de l'avant-projet zéro et remplie de dispositions inadéquates.
- Il n'y a **pas eu de mandat convenu pour effectuer des travaux intersessions**. La mise à profit de la période d'intersession entre les CIN pour faire avancer d'importants travaux scientifiques et techniques est essentielle pour parvenir à un traité solide;
- Malgré ce revers, les délégué-es ont commencé à discuter véritablement des mesures de contrôle clés et des moyens de mise en œuvre mentionnés dans le traité lors de la CIN-3, ce qui constitue une amélioration par rapport à la CIN-2. La réutilisation, en particulier, semble constituer un domaine d'entente et d'intérêt potentiel, même pour les pays à faible ambition comme les États-Unis;
- Cependant, certaines des options contenues dans l'avant-projet zéro constituent une menace fondamentale pour le succès du traité, notamment celles qui prévoient de supprimer toute disposition relative à la production de polymères plastiques primaires –si le traité ne s'attaque pas à la production de plastique à la source, il ne parviendra pas à remplir le mandat de l'ANUE;
- Mais des options clés sont encore en jeu pour le premier projet de traité, par exemple le contrôle de la production de polymères plastiques primaires, les objectifs de réduction et de réutilisation, l'interdiction des produits problématiques et évitables;
- Des différences plus nettes se dessinent entre les pays les moins ambitieux et ceux qui le sont réellement, les plus importantes concernant la manière dont le traité aborde la production de polymères plastiques et les moyens de mise en œuvre.

Qu'est-ce que Greenpeace espère accomplir lors de ce cycle de négociations?

Les domaines clés sur lesquels Greenpeace se concentrera au cours de la CIN-4 sont les suivants :

- Veiller à ce qu'une option pour un **objectif mondial de réduction de la production primaire de polymères plastiques** soit maintenue dans le texte du traité. Il y a un risque que, alors que nous entamons des négociations sérieuses sur le texte du traité, les pays ambitieux cèdent aux pays de mauvaise foi concernant ce sujet;
- Veiller à ce que les **objectifs de réduction, de réutilisation et de recharge** soient maintenus en tant qu'option dans le texte du traité;

- Compte tenu de la lenteur des progrès réalisés jusqu'à présent, nous avons besoin que les États membres s'engagent dans une véritable **négociation concernant le texte du traité**. Une première étape consistera pour les États à consolider les nombreuses options contenues dans l'avant-projet zéro révisé, et nous nous attendons à ce qu'ils soumettent des documents de session contenant des propositions concrètes, y compris des documents de séance;
- Nous attendons de voir si le président sera mandaté pour **préparer un premier projet de traité**.

Quels sujets sont susceptibles d'être abordés lors de la quatrième réunion du Comité de négociation intergouvernemental (CIN-4) à Ottawa, au Canada?

- Le format des négociations sera précisé lorsque le président communiquera la note de scénario et l'ordre du jour de la réunion, mais nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait d'autres discussions sur les mesures de contrôle du traité (c.-à-d. ce que fait le traité) et les moyens de mise en œuvre (c.-à-d. quelles ressources sont nécessaires pour garantir que ces mesures soient appliquées et comment sont-elles financées).
- Comme nous l'avons vu lors de la CIN-3, nous nous attendons à ce que les pays bloqueurs utilisent les discussions sur le champ d'application du traité et les principes à inclure pour retarder les procédures. Il est bien plus important de commencer à négocier le contenu du traité, y compris les mesures de contrôle et les moyens de mise en œuvre.
 - L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-6), qui vient de s'achever, a offert un aperçu de ce débat, car plusieurs pays ont fait pression pour que les références au « cycle de vie complet du plastique » et à l'impact du plastique sur le climat et la biodiversité soient supprimées des résolutions et des déclarations.

Comment les pays se mobilisent-ils pour le traité?

Comme nous l'avons mentionné plus haut, certains thèmes clés se dégagent en ce qui concerne les pays et leur préférence pour un traité ambitieux ou peu contraignant. Nous pouvons sommairement les répartir comme suit :

- Les **pays à haute ambition**, qui soutiennent les mesures visant à limiter la production de plastique et/ou l'utilisation de certains plastiques problématiques, l'inclusion d'une approche fondée sur les droits de la personne, et la réduction/fin de l'inclusion de produits chimiques toxiques dans les plastiques, par exemple la Coalition de haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique, qui comprend la Norvège, l'Union européenne, le Royaume-Uni, le Canada, le Rwanda et d'autres membres du Groupe africain, ainsi que le Pérou;

- Les **pays à faible ambition**, qui ont tendance à se concentrer uniquement sur la dimension « déchets marins » de la pollution plastique sans tenir compte des impacts de la production de plastique, et qui font pression pour que le traité soit davantage axé sur les plans d'action nationaux que sur des accords contraignants à l'échelle mondiale (p. ex. les États-Unis et le Japon);
 - Cette catégorie comporte quelques nuances. Par exemple, le Brésil contribue à faire avancer les négociations et plaide vigoureusement en faveur de mesures de réglementation concernant les produits chimiques, mais ses positions ne sont pas ambitieuses, ce qui a eu pour effet de retarder l'[avancement des négociations](#) lors de la CIN-2;
- Les **pays susceptibles de bloquer les progrès**, à savoir les États pétrochimiques/producteurs de pétrole qui cherchent à maintenir le statu quo tout en préconisant de fausses solutions telles que le recyclage des produits chimiques (p. ex. l'Arabie saoudite);
- Plusieurs pays font entendre leur voix parce qu'ils sont touchés de manière disproportionnée par la pollution plastique, par exemple les petits États insulaires en développement et les pays en développement.

Pourquoi avons-nous besoin d'un traité mondial sur les plastiques?

La crise du plastique a atteint une ampleur sans précédent et dépasse toutes les frontières. Les chaînes d'approvisionnement en plastique sont mondiales et la pollution traverse les frontières internationales par le biais du commerce des déchets et des océans. Tandis que les grandes entreprises pétrolières et les grandes marques engrangent des bénéfices, les peuples autochtones, les communautés situées à proximité des installations polluantes et les pays du Sud subissent de plein fouet les conséquences de l'injustice sociale et de la crise du climat et du plastique. À l'heure actuelle, il n'existe pas de loi internationale globale sur les plastiques. Une crise mondiale exige une solution coordonnée à l'échelle mondiale, et le traité mondial sur les plastiques pourrait en être une.

Pourquoi avons-nous besoin du traité mondial sur les plastiques pour réduire la production et l'utilisation de plastique?

- Parce que sans réduction de la production de plastique, il n'est pas possible de mettre fin à la pollution plastique. Le plastique pollue depuis sa création jusqu'à son élimination. Nous devons négocier un traité fort qui s'attaque au plastique à chaque étape de son cycle de vie.
- Plus de 99 % du plastique est fabriqué à partir de combustibles fossiles et sa production ne fait qu'augmenter, ce qui en fait un [moteur important des changements climatiques](#). L'expansion prévue de la production de plastique, qui représente des

centaines de milliards de dollars en investissements dans de nouvelles infrastructures, signifie que d'ici 2060, les émissions annuelles de gaz à effet de serre provenant du cycle de vie des plastiques devraient plus que doubler pour atteindre 4,3 Gt CO₂e.

- Greenpeace demande que le traité fixe un **objectif juridiquement contraignant de réduction de la production de plastique d'au moins 75 % d'ici 2040 afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C**, suivi de réductions significatives de la production d'année en année. À terme, le traité devrait viser l'élimination totale de la production de matières vierges, comme l'ont demandé [plusieurs scientifiques](#).
- Outre la réduction massive de la production de plastique, nous devons également interdire toutes les applications non essentielles à usage unique³ et favoriser une transition juste vers des systèmes de réutilisation et de remplissage, car le plastique recyclé est toxique et ne peut exister dans une économie véritablement circulaire.

-30-

Des porte-paroles sont disponibles pour des entretiens en anglais, en français, en swahili, en philippin, en arabe, en coréen et en japonais.

Contact : Angelica Carballo Pago, responsable média pour la campagne internationale sur les plastiques, Greenpeace États-Unis
angelica.pago@greenpeace.org, +63 917 112 4492 (aussi à Ottawa, au Canada)

La date limite pour l'[accréditation des médias](#) est le **16 avril 2024**.

³ À l'exception des applications et équipements médicaux.